



MAIRIE DE BOISSY-SANS-AVOIR

L'ÉDITO DU MAIRE



La fin de l'été, la fin des congés estivaux, la rentrée des classes, le début de l'hiver bientôt... et voilà nous sommes rendus à la période des fêtes de fin d'année. Comme à son habitude, le bulletin est riche en informations et j'en profite pour remercier les élus en charge de sa rédaction.

Je vous souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, et des agents communaux, d'excellentes fêtes en famille, entre amis et j'espère avoir le plaisir de vous retrouver le samedi 24 janvier à 15h00 pour partager la galette des rois ensemble et avec les nouveaux habitants qui ont rejoint notre village courant 2025.

Grégoire Corby,
Le Maire

ACTUALITÉS

Élections municipales de mars 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars 2026**. Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants. En application de la loi du 21 mai 2025, ces élections se déroulent désormais selon un **mode de scrutin de liste paritaire** comme c'est le cas dans l'ensemble des autres communes.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc **plus possible d'ajouter/supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation** possible lors du vote.

Pour voter aux prochaines élections, vous devez vérifier que vous êtes inscrit sur les listes électorales. Pour cela, rendez-vous sur www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale. Si ce n'est pas le cas, vous devez vous **inscrire au plus tard le 6 février 2026**.

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?

Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)
Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)
Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B

1^{er} TOUR
La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.
Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

2nd TOUR
Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle. Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour. Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

Dispositifs téléphoniques du Département des Yvelines

Allô PMI, Allô Solidarités, Allô Autonomie et Allô Centre de Santé Sexuelle. Ces numéros vous permettent de **joindre des téléconseillers formés pour écouter, informer, orienter ou proposer un rendez-vous** selon les besoins sur des questions liées à la petite enfance, aux aides sociales, à des situations de précarité, à l'accompagnement de personnes âgées ou en situation de handicap ainsi qu'à des questions de santé sexuelle et de contraception.

01 30 836 836 ALLÔ SOLIDARITÉS Renseignements sur vos droits, accompagnement social, insertion, logement et enfance	01 30 836 100 ALLÔ PMI Suivi des femmes enceintes et enfants de moins de 6 ans
01 30 836 121 ALLÔ CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE Informations sur la contraception, dépistage et traitement des IST*, interruption ou poursuite de grossesse...	0 801 801 100 ALLÔ AUTONOMIE Informations pour toutes les démarches liées à la dépendance des personnes âgées et / ou en situation de handicap

* infection sexuellement transmissible

Rentrée des classes à l'école « les Buissonniers »

Comme chaque début septembre, les rues de notre commune ont retrouvé l'effervescence caractéristique de la rentrée scolaire, un moment fort de la vie municipale. Les enseignantes ont accueilli les élèves dès le matin avec enthousiasme, prêtes à les accompagner dans leurs apprentissages. **Les effectifs demeurent stables cette année**, permettant de maintenir un cadre pédagogique serein et attentif aux besoins de chacun.

La municipalité, comme chaque été, s'est mobilisée pour préparer l'école : travaux de peinture dans la classe de maternelle et la garderie, entretien des espaces extérieurs, mise à niveau du matériel informatique (installation d'un tableau numérique interactif dans la classe des CP/CE1). La commune poursuit également son **soutien aux familles** : les services périscolaires, accueil du matin, pause méridienne et garderie du soir restent proposés afin de faciliter l'organisation de tous.

Nous remercions chaleureusement les enseignants, les agents communaux et les parents pour leur engagement. Nous souhaitons la bienvenue à Pascale BOUDRY en maternelle et nos félicitations à Corine LASON pour sa nomination en tant que directrice.

Nous souhaitons à tous les élèves de l'école ainsi qu'aux collégiens, lycéens et étudiants une année pleine de découvertes, de réussite et d'épanouissement.



Chemin piéton Rue des Moulins

Le projet de création d'un chemin piéton Rue des Moulins est démarré et devrait se terminer fin décembre. Le projet définitif a été validé au premier semestre suite à la réunion d'information organisée avec les riverains début 2025. Celle-ci a permis d'échanger et de prendre en compte les remarques les plus pertinentes. Le projet global prévoit également la **mise en place de ralentisseurs, d'écluses et d'une zone 30** comme cela a été présenté en début d'année. Cette seconde partie du projet sera réalisée en janvier 2026.

Ces travaux nécessitent la **fermeture de la rue** dans le sens Boissy-sans-Avoir ==> La Queue-lez-Yvelines ainsi que la **mise en place de feux tricolores** afin d'assurer la sécurité des personnels en charge des travaux, des riverains et des automobilistes. Nous comptons sur votre compréhension pendant la durée de ces travaux.

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone en période hivernale

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, à l'essence, au fioul, à l'éthanol ou encore au bois et au charbon. **Les maux de tête, nausées, vertiges et troubles visuels sont les premiers symptômes d'une intoxication.** L'Île-de-France est une région particulièrement touchée par les intoxications au monoxyde de carbone.

À l'approche de la saison hivernale le risque d'intoxication demeure présent en raison du recours à des moyens de chauffage alternatifs, vétustes ou mal entretenus. **Les gestes simples de prévention à respecter :**

- Faire vérifier et entretenir chaque année les installations de chauffage par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner ;
- Veiller à bien renouveler l'air de son logement, même en hiver ;
- Vérifier les systèmes de ventilation ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion ;
- Proscrire les moyens de chauffage non adaptés tels les barbecues et braseros en intérieur.

Plus d'informations sur www.iledefrance.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone-1

Informations SIEED

Les **bureaux du SIEED seront définitivement fermés au public à partir du vendredi 12 décembre** à 16h45. À compter du 2 janvier 2026, merci de **contacter votre Communauté de Communes Cœur d'Yvelines** directement pour le service public des déchets ménagers.

La **dernière collecte des déchets végétaux** aura lieu le 12 décembre 2025.

Journées du patrimoine : inauguration de l'oculus

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, notre commune a eu le plaisir d'**ouvrir les portes de son église Saint Sébastien au public** le samedi 20 septembre.

Cette année, la journée s'est achevée par une messe suivie de l'**inauguration de l'oculus**. Cette œuvre, qui illumine désormais l'intérieur de l'église tout en embellissant sa façade, capte la lumière avec des couleurs chatoyantes. Le vitrail symbolise avec délicatesse la rencontre entre tradition et modernité.



Sortie à Amboise

Le vendredi 17 octobre, nos aînés buccéens ont pris part à une excursion à Amboise **organisée par la municipalité**. Le matin, visite de la cave Plou et Fils à Chargé, avant de déjeuner à l'auberge du Prieur du Clos Lucé. **Ambiance médiévale autour d'un très bon repas.**

L'après-midi, visite du château du Clos Lucé où séjourna Léonard de Vinci, le musée qui regroupe une synthèse de son œuvre, puis découverte du très beau parc sous un magnifique soleil.



Halloween : frissons et créativité au rendez-vous

Le 31 octobre, **la commune a fêté Halloween** dans une ambiance joyeusement effrayante. En fin d'après-midi, les petits monstres, sorcières et super-héros en tous genres se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le très attendu **concours de citrouilles**. Petits et grands ont fait preuve d'une grande créativité : citrouilles sculptées, lumineuses, effrayantes ou humoristiques. Les gagnants ont été applaudis comme il se doit et sont repartis avec leurs récompenses.

Ensuite, les enfants ont écouté une **histoire d'Halloween à la bibliothèque** avant de se rendre dans les rues pour la traditionnelle **chasse aux bonbons** qui, cette année encore, a été fructueuse grâce à la générosité des Buccéens.

Un **moment festif** qui a rassemblé familles et habitants autour de la bonne humeur et de l'esprit d'Halloween. A cette occasion, le restaurant scolaire avait également été décoré par notre agent pour la plus grande joie des élèves.





Cérémonies du 11 novembre et « Un arbre pour des naissances »

Vous êtes de plus en plus nombreux, chaque année, à venir assister aux deux cérémonies organisées à l'occasion du 11 novembre. Nous nous sommes d'abord réunis **autour de notre monument pour rendre hommage à tous les morts pour la France** avant d'écouter la Marseillaise, interprétée par les enfants de l'école.



Après ce moment de commémoration s'est déroulée au City Parc une seconde cérémonie appelée « Un arbre pour des naissances » avec la **plantation d'un nouvel arbre pour célébrer les enfants de la commune nés en 2024**. Un moment symbolique qui contribue à la préservation de notre nature année après année.

Nous nous sommes ensuite réunis à la salle des fêtes à l'occasion d'un **apéritif** offert par la municipalité.

Journée gastronomique

Le samedi 15 novembre, **notre commune a vibré au rythme de la journée gastronomique**. Producteurs et artisans ont proposé fromages, pains, douceurs, vins et diverses spécialités.

Dès le matin, habitants et visiteurs ont pu flâner entre les stands, échanger avec les producteurs et artisans passionnés venus partager leur savoir-faire, et profiter du barnum installé à l'extérieur pour déjeuner sur place.

La participation des parents d'élèves de l'école (stand de vente de crêpes, mendiants et sablés) a également permis de récolter plus de 402 euros au profit de l'école. **Merci aux exposants** dont les dons pour le panier gourmand ont contribué à accroître le montant total collecté.



Une belle édition ! Rendez-vous l'année prochaine.

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue
à **Mathilde PERNET**, née le
23 septembre 2025.

Nos sincères condoléances
à la famille de **Mirella LAFAYE**,
décédée le 25 septembre 2025.

HORAIRES DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00. Le Maire reçoit aussi sur RDV en dehors des heures d'ouverture.

Horaires de permanence téléphonique : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00.

mairie@boissy-sans-avoir.fr - 01 34 86 13 05